



Communiqué inter organisations IADE du 08 mars 2021

Les organisations représentant les étudiants.es, formateurs.trices et professionnel.le.s Infirmier.e.s-Anesthésistes Diplômé.e.s d'Etat (IADE) déplorent l'incapacité de la commission mixte parlementaire à trouver un consensus au sujet de la proposition de loi « d'amélioration du système de santé par la confiance et la simplification » permettant de garantir dès maintenant la promulgation de **l'Article 1^{er} 1Bis AA** adossant notre profession à la pratique avancée.

Suivant son cursus législatif, le texte doit être présenté devant la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale mardi 9 mars, avant d'être débattu en séance publique le 18 mars. La reconnaissance de l'exercice en pratique avancée des IADE dans cette séquence législative se joue dans les jours à venir.

Les IADE précisent qu'il.elle.s n'ont aucune velléité à perturber ou modifier le déploiement des infirmier.e.s de pratique avancée (IPA).

Les IADE précisent également qu'il.elle.s n'ont aucune volonté de s'affranchir de l'exclusivité collaborative et réciproque qui régit réglementairement leur collaboration avec les médecins anesthésistes-réanimateurs.

Notre profession aspire uniquement à une légitime reconnaissance statutaire de leur exercice de niveau intermédiaire conforme aux critères internationaux de la pratique avancée (ICN¹, IFNA²), en parallèle de l'IPA.

En effet, nous exerçons en autonomie supervisée, spécifiquement dans les domaines de l'anesthésie, de la réanimation, des soins critiques, de la médecine d'urgence et de la prise en charge de la douleur.

Nous appelons toute la filière IADE à se rapprocher des collectifs régionaux pour étendre et dynamiser l'effort pédagogique en direction de l'ensemble des parlementaires de l'Assemblée nationale. La démonstration de la réalité de notre activité, relevant déjà de la pratique avancée doit être poursuivie. Le but est bien de convaincre par une argumentation rationnelle et loyale du bienfondé de la requête des IADE à être enfin reconnu.e.s pour les missions qu'il.elle.s assument quotidiennement depuis 1947. Ces missions correspondent déjà à la définition d'un exercice professionnel en pratique avancée.

Le Sénat a approuvé à l'unanimité cette demande le 17 février 2021. Nous ne doutons pas de la capacité des député.e.s à en saisir, eux.elles aussi, la légitimité.

SNIA

Christophe Paysant
president@snia.net

UFMICT CGT

Vincent Porteous
ufmict@sante.cgt.fr

SOFIA

Arnaud Bassez
sofia.iade.france@gmail.com

CEEIADE

Ghislaine Rouby
g-rouby@chu-montpellier.fr

**LES COLLECTIFS
IADE REGIONAUX**

Lucie Munsch
collectif.iade.france@gmail.com

CNPIA

Jean-Pierre Anthony
jp.anthony@cnpia.fr

ANEIA

Yanis Bougonna
aneia.asso@gmail.com

¹ <https://www.icn.ch/fr/actualites/le-cii-publie-de-nouvelles-directives-sur-la-pratique-infirmiere-avancee-et-appelle>

² <http://www.snia.net/uploads/7/7/8/5/7785148/ifna.pdf>